

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2024-076

PUBLIÉ LE 18 MARS 2024

# Sommaire

## **DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP**

45-2024-03-14-00005 - Délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire - Centre de gestion financière (Bloc 2) (1  
page)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2024-03-14-00005

Délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire - Centre de  
gestion financière (Bloc 2)

**Décision du 14 mars 2024  
portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 2 placé sous l'autorité de la  
directrice régionale du Centre-Val de Loire et du Loiret)  
Le directeur du pôle appui ressources de la direction régionale des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du Loiret,**

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;  
Vu l'arrêté du 19 juin 2020 portant affectation de M. Guillaume DRANO dans le département du Loiret ;  
Vu la décision du 4 août 2023 portant affectation de M. Guillaume DRANO en qualité de directeur du pôle Appui-Ressources à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;  
Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 2 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Madame Isabelle ALBRIGO, adjointe administrative du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Madame Nadia BENNACER, technicienne supérieure du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Madame Delphine CAGNET, adjointe administrative du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Monsieur Sébastien CICHETTI, inspecteur des finances publiques ;

Madame Anaïs CROCHET, agente administrative des finances publiques ;

Madame Patricia GBEVE, adjointe administrative du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Madame Lydie HENault, adjointe administrative du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Monsieur Wilfried LACPATIA, contrôleur des finances publiques ;

Madame Nelly MEUNIER, agente administrative des finances publiques ;

Madame Cécilia MILLIARD, adjointe administrative du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Madame Sylvie QUATREHOMME, contrôleuse des finances publiques ;

Madame Katherine WURTHLING, adjointe administrative du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait le 14 mars 2024

Guillaume DRANO

Directeur du pôle Appui-Ressources

DRFIP